Réf. Farde e-Assemblées : 2475723

N° OJ : 126

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Culture.- Asbl "Amadeus & Co".- Subside spécifique : 8.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Amadeus & Co";

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 77210/33202 et du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022
par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant de 8.000,00 EUR à l'attention de l'asbl "Amadeus & Co" pour l'organisation du "Festival Midsummer Mozartiade 2021, répartis comme suit:

1) 4.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022;
2) 4.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022;

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :